

Jeux Vid o : La D fenseur des enfants soutient   l'initiative P daGoJeux
Jeux Vid o

Post  par : JerryG

Publi e le : 22/6/2010 0:00:00

Pionnier des sites d'information et de sensibilisation   l'univers des jeux vid o, **P daGoJeux** donne aux parents et aux  ducateurs les cl s de compr hension de ce loisir. Il r pond aux questions que se posent les parents d'une mani re neutre et vulgaris e pour qu'ils puissent,   leur tour, mieux accompagner les enfants.

La D fenseur des enfants est une institution de l' tat . Elle a le statut d'Autorit  ind pendante et intervient de fa on neutre et impartiale en faveur des enfants dont les droits ne seraient pas respect s.



C'est donc tout naturellement que **la D fenseur des enfants** rejoint l'initiative P daGoJeux en devenant membre permanent.

  ce titre, la D fenseur des enfants contribuera   faire conna tre l'initiative P daGoJeux :

- par une pr sence sur le site Internet de l'institution,
- en relayant l'action sur des  v nements et op rations sp cifiques ou communes,
- en collaborant aux contenus r dactionnels du site.

 « Nous sommes tr s heureux et fiers, qu'une institution de cette importance soutienne notre initiative. Ce soutien constitue, sans nul doute, un pas de plus en mati re de protection de

l'enfance et vient à compléter encore un peu plus notre action » a déclaré le **Comité de pilotage PandaGoJeux**.



« Les jeux vidéo peuvent être une source de découverte, d'apprentissage et d'échange entre les joueurs. Cependant, l'attention que les parents portent à la manière dont joue leur enfant est essentielle pour éviter de mauvaises surprises ou des habitudes néfastes : choix des jeux en fonction des contenus et de l'âge, temps passé à jouer, contact avec des joueurs inconnus, non respect des règles de jeu... C'est pourquoi l'Institution du Défenseur des enfants soutient le site PandaGoJeux, un site d'informations pratiques et de conseils indispensables pour un meilleur usage du jeu vidéo qui doit rester avant tout un loisir. » a déclaré **Dominique Versini**, Défenseure des enfants.

Propos de la Défenseure des enfants

Le Parlement a voté en mars 2000 une loi instituant un Défenseur des enfants, chargé de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant tels qu'ils sont définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant.